Publié le 13/06/2023

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20230602-lmc130493-DE-1-1

Date de télétransmission : 13 juin 2023

Date de réception : 13 juin 2023

DEPARTEMENT des
ALPES-MARITIMES

République Française

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 2 JUIN 2023

DELIBERATION N° 15

BILAN DES MUTATIONS IMMOBILIÈRES 2022

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu l'article L.3213-2 dudit code donnant obligation au Département de soumettre chaque année à l'approbation de l'organe délibérant de la collectivité, le bilan des acquisitions et cessions immobilières effectuées au cours de l'exercice budgétaire précédent;

Vu le rapport de son président présentant le bilan des mutations immobilières réalisées par le Département en 2022 ;

Considérant que 99 actes d'acquisitions, ventes, baux, servitudes et autres ont été signés au 31 décembre 2022 ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale et SDIS ;

Après en avoir délibéré;

Décide:

CD/DCIP/2023/18 1/2

D'approuver le bilan 2022 des mutations immobilières réalisées par le Département, étant précisé que celui-ci est annexé au compte administratif de la collectivité.

Signé

Charles Ange GINESY Président du Conseil départemental

CD/DCIP/2023/18 2/2

BILAN DES MUTATIONS IMMOBILIERES 2022

99 actes d'acquisitions, ventes, baux, servitudes et autres ont été signés en 2022. Les montants annoncés pour les transactions s'entendent hors formalités et correspondent aux actes signés et payés au 31 décembre 2022.

ACQUISITIONS							
VOIRIE	ENSEIGNEMENT	SOCIAL	ESPACES NATURELS	AFFAIRES GENERALES			
A l'euro symbolique :	A l'euro symbolique: 1 acquisition du	A l'euro symbolique					
13 acquisitions: superficie acquise de 14 982 m² pour 13 €	gymnase du collège Saint-Blaise à Saint-Sauveur-sur- Tinée : superficie acquise de 718 m² comprenant 366,47 m² de bâti pour 1 €	1 acquisition: superficie acquise de 439 m² comprenant du bâti pour 1 € (Foyer de l'enfance)					
A titre onéreux :	A titre onéreux : 3 acquisitions :	A titre onéreux :	A titre onéreux :	A titre onéreux :			
18 acquisitions: superficie acquise de 22 082 m² pour 269 276 €	(logements contigus au collège Jean Rostand à Nice, maison contiguë au site du futur collège de Levens, terrain	2 acquisitions: 1 318 m² avec bâtis pour 5 745 000 € (Maison des sinistrés de la Roya et Clinique	1 acquisition commune de Gattières : superficie acquise de 16 808 m² pour 790 000 €	4 acquisitions: superficie acquise de 7 954,80 m² avec bâtis (dont bâtiment Centaure à Nice et locaux du SDIS au Bar			
A titre d'échange sans soulte	pour le parking du collège Canteperdrix à	Mozart à Nice)		sur Loup) pour 6 290 000 €			
4 actes pour une superficie acquise de 1 104 m ²	Grasse): superficie acquise de 3 520,61 m² pour 1 215 000 €						
A titre d'échange avec soulte 1 acte pour une superficie acquise de 329 m² pour 352,50 €	A titre gratuit 1 acquisition (ancienne caserne des pompiers sous le collège Carnot à Grasse): 780 m² 1 acte de constatation de transfert (collège Rostand à Nice)			A titre gratuit Pont du Gabre 1 transfert du Domaine public fluvial : superficie acquise de 956 m²			
Total: 36 actes Superficie acquise de 38 497 m² pour 269 641,50 €	Total: 6 actes Superficie acquise de 5 018,61 m² avec bâtis pour 1 215 001 €	Total: 3 actes Superficie acquise de 1 757 m² avec bâtis pour 5 745 001 €	Total: 1 acte Superficie acquise de 16 808 m² pour 790 000 €	Total: 5 actes Superficie acquise de 8 910,80 m² pour 6 290 000 €			

VENTES						
VOIRIE	ESPACES NATURELS	AFFAIRES GENERALES				
A l'euro symbolique : 5 délaissés de voirie ont été traités pour une superficie cédée de 1 856 m² pour 5 €						
A titre onéreux: 14 délaissés de voirie ont été traités pour une superficie cédée de 8 449 m² et une recette de 224 740,50 €	A titre onéreux 1 acte Piste du Broc pour une superficie cédée de 45 906 m² pour 98 700 €	A titre onéreux: 4 ventes ont été traitées pour une superficie de 19 145 m² pour 4 129 000 € concernant notamment le pôle innovation SYMISA à Biot				
A titre gratuit: 2 délaissés de voirie pour une superficie de 466 m² A titre d'échanges 5 délaissés de voirie pour une superficie de 1 312 m² sans soulte		A titre d'échange 1 d'une superficie de 920 m² avec bâti (Grasse) – soulte non versée				
<u>Total</u> : 26 actes Superficie cédée de 12 083 m² pour une recette de 224 745,50 €	<u>Total</u> : 1 acte Superficie cédée de 45 906 m² pour 98 700 €	Total: 5 actes Superficie cédée de 20 065 m² pour une recette de 4 129 000 €				

DIVERS							
BAUX	SERVITUDES	État descriptif de division (EDD)	Renonciation à condition suspensive				
1 bail emphytéotique - Par le SMIX au Département sur la commune de Saint- Martin-Vésubie pour un loyer annuel de 1 € sur 18 ans 1 acte de levée de condition suspensive - Pour la centrale photovoltaïque de Saint-Auban Sans incidence financière	6 servitudes privées à titre gratuit 1 servitude d'accès à ouvrage départemental RD 51 sur la commune de Coaraze, Département fonds dominant 1 servitude de passage pour entretien ouvrage hydraulique sur la commune de Vence, Département fonds servant 1 servitude de passage de canalisation eaux pluviales sur la commune de Villeneuve-Loubet, Département fonds dominant 1 servitude de passage sur la commune d'Antibes, Département fonds servant 1 servitude de non aedificandi sur la commune d'Antibes, Département fonds dominant 1 servitude de passage et de non aedificandi commune de Roquebrune-Cap-Martin, Département fonds dominant 2 servitudes privées moyennant indemnité 1 servitude de cour commune sur la commune de Nice pour 15 000 €, Département fonds servant 1 servitude de cour commune sur la commune de Saint-Etienne-de-Tinée pour 5 600 €, Département fonds servant	3 actes de création d'EDD sur les communes de Saint-Martin-Vésubie (salle Grinda), Bonson/Levens (Pont du Gabre) et Péone (opération cœur de station) Sans incidence financière	1 acte de renonciation à condition suspensive sur la commune de Roquebrune-Cap-Martin suite à la vente par le Département Sans incidence financière				

	2 servitudes légales d'utilité publique moyennant indemnité 1 servitude de passage de canalisation sur la commune de Gattières moyennant une indemnité de 580 € 1 servitude de canalisations eau potable moyennant une indemnité de 11 € sur la commune de Saint-Etienne-de-Tinée		
Total: 2 actes pour 1 euro	<u>Total</u> : 10 actes pour 21 191 €	Total: 3 actes sans incidence financière	<u>Total</u> : 1 acte sans incidence financière